

# Nos accompagnements

## 3. GPEC

Entretien annuel VS Entretien professionnel : quelle différence ?

L'entretien annuel est un bilan entre le manager et le collaborateur sur l'année écoulée et la projection sur les objectifs à venir.

Il permet d'évaluer la performance, d'identifier les points forts et axes de progrès, et de fixer de nouveaux objectifs.

L'entretien professionnel est obligatoire tous les 2 ans depuis la loi du 5 mars 2014. Son objectif est de faire le point sur le parcours professionnel du collaborateur, ses souhaits d'évolution et ses besoins en formation.

Chez Madine Formation, nous vous accompagnons dans :

- la conception et la mise en place de vos entretiens annuels et professionnels, en les adaptant à vos enjeux RH et à la réalité de votre entreprise,
- l'analyse des données RH issues des entretiens annuels et professionnels,
- la construction d'un plan de gestion des talents cohérent et anticipé.

Nous pouvons également prendre en charge la réalisation des entretiens professionnels auprès de vos équipes, en toute confidentialité et dans le respect du cadre légal.

